

# **PROTOCOLE SANITAIRE**

**Accompagnement des IEN et des directeurs d'école par le  
personnel de santé scolaire dans le cadre de la réouverture  
des structures scolaires**

## INTRODUCTION

Le présent protocole repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires et les recommandations en vigueur de l'Agence Régionale de Santé Ile de France (ARS IDF) ainsi que sur les textes de référence ministériels<sup>1</sup>.

Les personnels enseignants et de direction pourront compter sur le service de santé scolaire afin de faire le lien avec les familles et les autorités sanitaires, d'apprécier la vulnérabilité des enfants au regard de la santé et leurs besoins particuliers pour le retour dans l'établissement.

Il pourra apporter une expertise dans les décisions concernant l'organisation des locaux et contribuer à l'information relative à l'hygiène et aux gestes barrière.

Il accompagnera la reconstitution des équipes et leur préparation à l'accueil des enfants. Il veillera à l'application de la conduite à tenir en cas de symptômes.

---

<sup>1</sup> Protocole Sanitaire –Guide relatif aux écoles maternelles et élémentaires, MENJ 29 avril 2020  
Circulaire relative à la réouverture des écoles et des établissements et aux condition de poursuite des apprentissage, MENJ 4 mai 2020

# PROCEDURE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Le service de santé scolaire peut apporter un accompagnement technique et son expertise dans ce contexte de crise sanitaire inédite :

- Accueil des élèves à besoins spécifiques (enfants porteurs de pathologies chroniques, enfants ayant des troubles du comportement et ne pouvant pas respecter la distanciation physique...). Dans le contexte de l'épidémie d'infection à COVID 19, des recommandations de la société française de pédiatrie et des sociétés spécialité pédiatrique ont été produites pour favoriser le retour des enfants porteur de maladie chronique en établissement scolaire. L'avis du médecin spécialiste référent de l'enfant permettra de valider les conditions de scolarisation et les précautions à prendre;
- Accueil des élèves qui présenteraient des manifestations psychologiques en lien avec la crise sanitaire et/ou le confinement ;
- Information des professionnels sur le COVID 19 et sur les gestes barrière ;
- Accompagnement de la prise en charge de la survenue d'un cas suspect de Covid-19 sur le temps scolaire<sup>2</sup>.

Le service médical de prévention de l'Académie est à la disposition des personnels qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé:

- L'infirmière santé du travail (01 44 62 45 70) en lien avec les médecins quand un avis médical est requis.
- La psychologue du travail (01 44 62 35 02)

---

<sup>2</sup> Protocole de prise en charge page 6

## PREALABLE

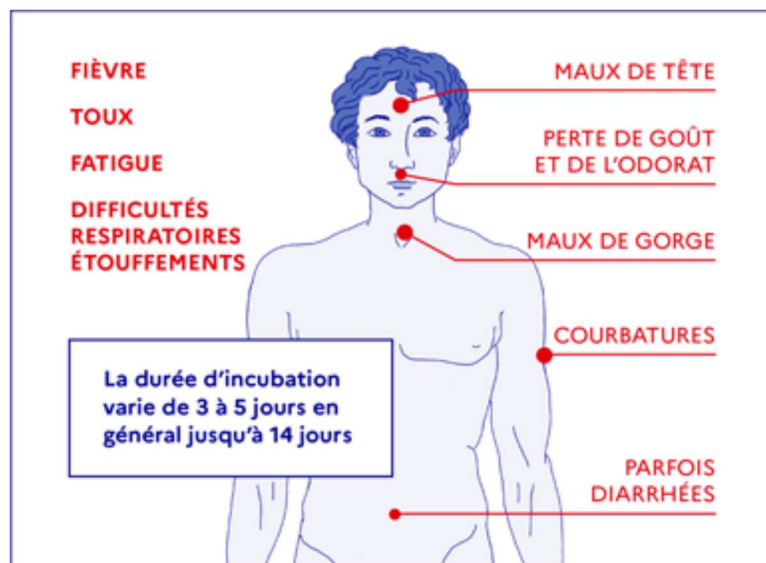
Les familles s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à l'école le matin si celui-ci présente des symptômes évocateurs du Covid-19 ou de la fièvre (37,8°C). Les familles sont invitées à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

De même les personnels ne doivent pas se rendre sur leur lieu de travail en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 ou de la fièvre.

Les personnels à risque de forme grave de Covid-19<sup>3</sup> ou ayant dans leur entourage une personne à risque de forme grave de Covid-19 ne doivent pas travailler en présentiel.

Les personnels de santé scolaire ainsi que les services de prévention apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

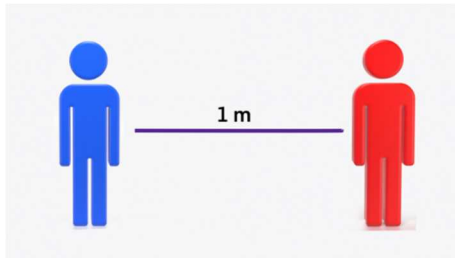
### Symptômes évocateurs d'un Covid-19



<sup>3</sup> Liste définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

### Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

### Appliquer les gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



### Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

### Formation des personnels

Tous les personnels doivent être informés sur les gestes barrière, sur les règles de distanciation physique et sur le port du masque pour eux-mêmes. Les personnels de santé scolaire contribuent à cette information.

Ils peuvent également conseiller et accompagner les enseignants à la mise en œuvre d'une campagne pédagogique sur les mesures d'hygiène individuelle et collective.

# CONDUITE A TENIR DEVANT UN CAS SUSPECT DE COVID-19

## **1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

### **Conduite à tenir :**

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- ❖ Respect impératif des mesures barrière et en particulier le port du masque et le lavage des mains pour la personne qui prend en charge l'élève.
- ❖ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. En cas de signe de gravité (par exemple détresse respiratoire) appeler le SAMU-Centre 15.
- ❖ Rappel par le directeur de l'école de la procédure à suivre par les parents à savoir :
  - Isolement strict et port du masque,
  - Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
- ❖ Prévenir le médecin de santé scolaire de l'école<sup>4</sup> qui sera en lien avec l'ARS IDF pour la mise en place des recommandations en vigueur des autorités sanitaires.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce dédiée conformément au protocole sanitaire.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.

*L'élève ne pourra revenir à l'école qu'après avis médical  
(se rapprocher du médecin de santé scolaire<sup>4</sup>)*

---

<sup>4</sup> Le service de santé scolaire de la Ville de Paris intervient seulement dans les écoles publiques.

### **En cas de test positif :**

- ❖ Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ L'élève malade est maintenu en isolement strict jusqu'à sa guérison (avis du Haut Conseil de Santé Publique du 16 Mars 2020).
- ❖ Le médecin de santé scolaire, en lien avec l'ARS-IDF, aidera à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France<sup>5</sup>.
- ❖ Conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, les personnes contacts identifiées seront immédiatement mises en quatorzaine et elles seront accompagnées individuellement et directement par les instances sanitaires chargées du contact tracing (ARS et assurance maladie) en lien avec le dispositif territorial d'appui si nécessaire, dans le processus opérationnel de suivi (Test RT-PCR) et d'isolement.
- ❖ Des décisions de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par les autorités académiques, en lien avec l'ARS, si la situation sanitaire le nécessite.
- ❖ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ❖ Information des personnels et des familles ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement. Un courrier d'information validé par l'ARS pourra être transmis par le médecin de santé scolaire<sup>5</sup>.

### **2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :**

#### **Conduite à tenir :**

- ❖ Isolement immédiat de la personne avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de la personne dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- ❖ Respect impératif des mesures barrière et en particulier le port du masque et le lavage des mains pour la personne qui la prend en charge.
- ❖ En cas de signe de gravité (par exemple détresse respiratoire) appeler le SAMU-Centre 15.
- ❖ Rappel par le directeur de l'école de la procédure à suivre à savoir :

---

<sup>5</sup> Le service de santé scolaire de la Ville de Paris intervient seulement dans les écoles publiques.

- Isolement strict et port du masque.
- Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
  
- ❖ Prévenir le médecin de santé scolaire<sup>6</sup> de l'école qui sera en lien avec l'ARS IDF pour la mise en place des recommandations en vigueur des autorités sanitaires. Le service de médecine de prévention peut être sollicité si nécessaire.
  
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce dédiée conformément au protocole sanitaire.
  
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrière.
  
- ❖ Les services médicaux de prévention de l'académie de Paris et de la Ville de Paris sont à la disposition des personnels qui le souhaitent.

*La personne ne pourra revenir à l'école qu'après avis médical*

#### **En cas de test positif :**

- ❖ Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
  
- ❖ La personne malade est maintenue en isolement strict jusqu'à sa guérison (avis du Haut Conseil de Santé Publique du 16 Mars 2020).
  
- ❖ Dans le cadre de la survenue d'un cas de test positif en milieu scolaire, le médecin de santé scolaire<sup>6</sup>, en lien avec l'ARS-IDF, aidera à l'analyse des contacts de la personne, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France. Information du service médical des personnels du Rectorat.
  
- ❖ Conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, les personnes contacts identifiées seront immédiatement mises en quatorzaine et elles seront accompagnées individuellement et directement par les instances sanitaires chargées du contact tracing (ARS et assurance maladie) en lien avec le dispositif territorial d'appui si nécessaire, dans le processus opérationnel de suivi (Test RT-PCR) et d'isolement.
  
- ❖ Des décisions de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par les autorités académiques, en lien avec l'ARS, si la situation sanitaire le nécessite.
  
- ❖ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
  
- ❖ Information des personnels et des familles ayant pu entrer en contact avec la personne malade selon le plan de communication défini par l'établissement. Un courrier d'information validé par l'ARS pourra être transmis par le médecin de santé scolaire.

---

<sup>6</sup> Le service de santé scolaire de la Ville de Paris intervient seulement dans les écoles publiques.



## Médecins d'encadrement de la Ville de Paris responsables d'arrondissements

**Service Central :** Dr Frédérique FAUCHER-TEBOUL tél. : 06 10 05 46 47  
 Judith BEAUNE tél. : 01 43 47 74 01  
**Secrétariat :** Chantal FLORENTIN tél. : 01 43 47 74 51  
 (bureau 713) Sarah MARY tél. : 01 43 47 74 46

Arrond <sup>t</sup>	Médecin	Secrétaire	Permanence	Téléphone
1, 2, 3, 4 - 9, 10	Dr Martine HAMARD-MYARD	Maria CANEJA- LUCAS	Ecole élém., 9 rue de Moussy 4 <sup>ème</sup>	06 14 81 83 60 (perso)  martine.hamard- myard@paris.fr
5, 13	Dr Rosella TUVERI	<i>Isabelle ROMAIN</i>	15/17 rue Charles Bertheau 13 <sup>ème</sup>	06 89 48 42 19 rosella.tuveri@paris.fr
6, 14	Dr Isabelle WALUS	<i>Isabelle ROMAIN</i>	Ecole élém., 6 rue Littré 6 <sup>ème</sup>	06 89 48 45 48 isabelle.walus@paris.fr
7, 15, 16	Dr Sylvie LAROCHE	<i>Solène DA CUNHA</i>	Ecole mat., 33 rue de l'Amiral Roussin 15 <sup>ème</sup>	06 89 52 36 11 Sylvie.laroche2@paris.fr
8, 17	Dr Marie-Claude WARDE	<i>Djamila BOURAHLA- BOUFFERACHE</i>	23 rue Truffaut 17 <sup>ème</sup>	07 89 53 83 65  marie- claud.warde@paris.fr
11, 12	Dr Brigitte BARTHEL	<i>Ana RECALO</i>	125 bis rue de Reuilly 12 <sup>ème</sup>	07 89 53 83 17 brigitte.barthel@paris.fr
18	Dr Valérie COCHOIX-CHEL	Laïla DRIDI	9 rue Gustave Rouanet 18 <sup>ème</sup>	06 89 48 13 12 valerie.cochoix- chel@paris.fr
19	Dr Jean-François CORTY	Maria CANEJA- LUCAS	4 rue David d'Angers 19 <sup>ème</sup>	06 69 43 67 42 (perso) jeanfrancois.corty@paris. fr
20	Dr Sofia KALABOKA	<i>Ana RECALO</i>	218 rue de Belleville 20 <sup>ème</sup>	06 89 48 51 10 Sofia.kalaboka@paris.fr